

## AVIS AUX ACTIONNAIRES DES COMPARTIMENTS

### **AVIVA INVESTORS – CLIMATE TRANSITION GLOBAL EQUITY FUND** **AVIVA INVESTORS – NATURAL CAPITAL TRANSITION GLOBAL EQUITY FUND** **AVIVA INVESTORS – SOCIAL TRANSITION GLOBAL EQUITY FUND**

Luxembourg, le 15 octobre 2024

Cher/Chère Actionnaire,

Nous tenons à vous informer qu'Aviva Investors Global Services Limited, le Gestionnaire d'investissement des Fonds, a décidé de supprimer la référence à la « gérance macroéconomique » de la description des compartiments *Aviva Investors – Climate Transition Global Equity Fund*, *Aviva Investors – Natural Capital Transition Global Equity Fund* et *Aviva Investors – Social Transition Global Equity Fund* (les « **Compartiments** »). Cette décision vise à clarifier que l'approche de « gérance macroéconomique », qui consiste à s'engager auprès des organismes de réglementation, des gouvernements et d'autres entités pour soutenir les entreprises qui fournissent des solutions aux problèmes de durabilité ou soutiennent la transition vers un avenir durable, ne fait pas partie du processus d'investissement des Compartiments, mais est appliquée au niveau de la société du Gestionnaire d'investissement. Les modifications, telles que détaillées ci-dessous, entreront en vigueur le 31 octobre 2024 (la « **Date d'entrée en vigueur** »).

Il convient de noter que ces modifications n'auront aucune incidence sur les politiques d'investissement ou les stratégies d'investissement des Compartiments ni sur leurs profils de risque. En outre, ces modifications n'ont aucune incidence sur la façon dont les Compartiments sont gérés ou sur les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisée pour sélectionner les investissements afin d'atteindre les objectifs d'investissement durable des Compartiments.

Pour des raisons d'exhaustivité, les Compartiments restent classés en vertu du régime prévu à l'Article 9 du Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).

1. Suppression de la référence à la « gérance macroéconomique » de la description des Compartiments :
  - a. La section actuelle « Informations relatives à la durabilité » de la description des Compartiments est la suivante :

« (...) Le Gestionnaire d'investissement s'engage activement auprès des sociétés et utilise les droits de vote dans le but d'influencer le comportement des sociétés dans la bonne direction et de contribuer à la génération de performances concurrentielles. Il procède en outre à une « gérance macroéconomique » du système financier dans son ensemble en s'engageant auprès des décideurs politiques et des organismes de réglementation afin de chercher à corriger les défaillances importantes du marché et à atténuer les risques systémiques. (...) »
  - b. À compter de la Date d'entrée en vigueur, la description des Compartiments sera modifiée comme suit :

« (...) Le Gestionnaire d'investissement s'engage activement auprès des sociétés et utilise les droits de vote dans le but d'influencer le comportement des sociétés dans la bonne direction et de contribuer à la génération de performances concurrentielles. ~~Il procède en outre à une « gérance macroéconomique » du système financier dans son ensemble en s'engageant auprès des décideurs politiques et des organismes de réglementation afin de chercher à corriger les défaillances importantes du marché et à atténuer les risques systémiques. (...) »~~

2. Clarification de l'approche de « gérance macroéconomique » dans le paragraphe « Philosophie d'investissement responsable d'Aviva Investors » du prospectus :

a. La description actuelle de l'approche de « gérance macroéconomique » est la suivante :

« (...) Le Gestionnaire d'investissement vise à identifier à la fois les leaders en matière de durabilité ainsi que les entreprises et les entités souveraines offrant un potentiel d'amélioration et un engagement en ce sens. Pour ce faire, il utilise une suite d'outils de données ESG, ainsi que la recherche qualitative générée par la vaste équipe de spécialistes ESG internes du Gestionnaire d'investissement. Le Gestionnaire d'investissement contribuera à accélérer et à favoriser la transition requise en utilisant divers leviers, y compris le vote, l'engagement et ce qu'il appelle la « macro-gérance », qui consiste à s'engager auprès des organismes de réglementation, des gouvernements et d'autres entités pour « changer les règles du jeu », en faveur des entreprises qui fournissent des solutions aux problèmes de durabilité ou soutiennent la transition vers un avenir durable. (...) »

b. À compter de la Date d'entrée en vigueur, la description de l'« approche de gérance macroéconomique » sera clarifiée comme suit :

« (...) Le Gestionnaire d'investissement vise à identifier à la fois les leaders en matière de durabilité ainsi que les entreprises et les entités souveraines offrant un potentiel d'amélioration et un engagement en ce sens. Pour ce faire, il utilise une suite d'outils de données ESG, ainsi que la recherche qualitative générée par la vaste équipe de spécialistes ESG internes du Gestionnaire d'investissement. Le Gestionnaire d'investissement contribuera à accélérer et à favoriser la transition requise en utilisant divers leviers, y compris le vote et l'engagement. ~~et ce qu'il appelle la « macro-gérance », qui consiste à s'engager auprès des organismes de réglementation, des gouvernements et d'autres entités pour « changer les règles du jeu », en faveur des entreprises qui fournissent des solutions aux problèmes de durabilité ou soutiennent la transition vers un avenir durable.~~ **À l'échelle de l'entreprise et séparément des fonds, le Gestionnaire d'investissement a un levier d'engagement auprès des gouvernements, des organismes de réglementation, et d'autres entités pour les aider à mettre en place des politiques et réglementations éclairées pour corriger les défaillances du marché, soutenir la transition vers le développement d'un système financier durable puis, soutenir les entreprises qui fournissent des solutions aux défis liés à la durabilité – c'est ce que le Gestionnaire d'investissement appelle la « gérance macroéconomique ».** (...) »

\*\*\*

Une mise à jour du prospectus reflétant les changements indiqués ci-dessus sera bientôt disponible gratuitement, sur demande, auprès du siège social du Fonds.

# AVIVA INVESTORS

Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social : 2 rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 32 640  
(le « Fonds »)



Les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis dans les présentes auront la signification qui leur est attribuée dans le prospectus du Fonds.

**Pour toute question concernant ces changements ou pour une discussion plus détaillée à ce sujet, n'hésitez pas à contacter votre conseiller financier.**

**Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé.**

**Pour obtenir de plus amples informations sur les changements mentionnés ci-dessus, veuillez envoyer un e-mail à l'adresse suivante : [Aviva.TA.LUX@bnymellon.com](mailto:Aviva.TA.LUX@bnymellon.com).**

Sincères salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Penny Collins Moffat".

**Penny Collins Moffat**  
**Pour le compte du Conseil d'administration**